

Nombre :

de Membres en exercice

65

de Présents

39

de Votants

46

Quorum

33

Date de convocation : 15 octobre 2019

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
22 octobre 2019 - 20 heures**

L'an deux mil dix-neuf,

le ving-deux octobre, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de la commune déléguée du Theil-sur-Huisne, sous la Présidence de Mme Martine GEORGET, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme GEORGET, M. THIROUARD, Mme NOIRAUULT, M. DUTERTRE, Mme VAIL, M. BLASQUE, Mmes TURMEL, RENARD, MM. ROCCA, GARNIER, MAUFAY P., PLESSIS, SEVRIN P. (arrivée 20h20), Mme BAPTISTE, M. JOUSSELIN, Mmes MAUFAY C., PIGEOT, M. LHERAULT JC., Mmes AMELIN, CHOUANARD, M. BUGEY, Mme DARRY, MM. SOUVRE, POLICE, SAUVEE, FRANÇOIS, Mme BILLON, MM. DUBOIS, TRUILLET, HEE, CRENIER, Mmes LAMBERT, LAUNAY, M. FERCHAUD, Mmes GUILLIN, HARRIS, MM. GOULET, COUTE, VALLET.

ABSENTS EXCUSÉS : M. KÄSER (pouvoir à M. ROCCA), Mme FERNANDES (pouvoir à Mme BAPTISTE), M. GUY, M. MIGNOT, Mme HOOD (pouvoir à M. POLICE), Mme BOIMARE (pouvoir à M. BUGEY), Mme MOUSSET (pouvoir à M. FRANCOIS), M. MINOSIO (pouvoir à Mme LAMBERT), M. BOURGOIN (pouvoir à M. VALLET).

ABSENTS : MM. SURCIN, SCHALK, Mmes DELOGE, RENIER, MM. DUCLOS, BAILLIARD, SINEAU, Mme GIORNO, MM. APPERT, CONON, VOISIN, CHEVALLIER, MAY, Mme SEVRIN C., MM. MAIGNON, MAILLET, THIBAUT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DARRY.

• **Désignation d'un secrétaire de séance :**

Mme DARRY a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

• **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 24 septembre 2019 :**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

• **Intercommunalité :**

- *Présentation du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand*

Arrivée de M. SEVRIN P. à 20h20.

Madame le Maire rappelle que conformément aux termes de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique.

Pour ce faire, elle donne la parole à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand, M. CAILLY, pour la présentation de ce rapport qui retrace l'activité de l'établissement durant l'année 2018.

Le Conseil municipal, ouï cette présentation, prend acte de la communication du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand.

A l'issue de la présentation, il est évoqué une demande de travaux au skate-parc ainsi que le recrutement d'un médecin sur la Commune.

- **Station-service communale :**
 - *Contrat pour le contrôle en service des distributeurs*

M. BUGÉY, Adjoint en charge du Commerce, rappelle que l'arrêté du 28 juin 2002 du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie impose la révision périodique annuelle des appareils distributeurs d'hydrocarbures et des dispositifs de libre-service associés (lecteur de carte bancaire) pour les stations débitant plus de 1 500 m3.

Pour ce faire, deux prestataires agréés pour ce type d'opération ont été consultés : MADIC et TOKHEIM.

MADIC	754.00 € HT	904.80 € TTC
TOKHEIM	1 390.00 € HT	1 668.00 € TTC

Il est proposé au Conseil municipal de retenir l'offre la moins-disante de la société MADIC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté par 45 voix pour et une abstention, décide :

- de retenir l'offre de la société MADIC, pour un montant de 754.00 € HT, soit 904.80 € TTC,
- et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à venir.

Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Annexe 2019 « station-service » à l'article 6156 « maintenance ».

- **Finances :**
 - *Vente de bois de coupe : fixation du prix au stère*

Madame le Maire fait savoir qu'il est régulièrement nécessaire de faire procéder à une coupe de certaines haies sur le domaine public ou privé communal.

Il est proposé au Conseil municipal de vendre ce bois et de fixer le prix de vente au stère, comme cela était déjà prévu avec la commune historique du Theil-sur-Huisne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- de mettre en vente ce bois coupés au prix de 8.00 € par stère.
- *Location du terrain cadastré section A1 65 lieu-dit « Chartrage » sur la commune déléguée du Theil-sur-Huisne pour l'exploitation agricole de la parcelle en 2020*

Madame le Maire rappelle que la commune déléguée du Theil-sur-Huisne loue un terrain dont elle est propriétaire à M. Hervé JUPIN pour son exploitation agricole.

Ce terrain, situé au lieu-dit « Chartrage » et d'une contenance de 1 ha 81 a 73 ca, a été mis à disposition de la société ENOLYA/IEL pour la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque.

En attendant la concrétisation de ce projet, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. JUPIN à exploiter ce terrain pour l'année 2020, moyennant un loyer annuel de 100 €.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise M. JUPIN à exploiter ce terrain (parcelle cadastrée section AI 65 sise « Chartrage » commune déléguée du Theil-sur-Huisne) pour l'année 2020, moyennant un loyer annuel de 100 €,
- autorise Madame le Maire à émettre le titre correspondant et signer tous documents relatifs à cette opération.

- **Alimentation en Eau Potable :**

- *Rapports annuels 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Alimentation en Eau Potable du SIAEP du Bassin de L'Huisne et du SIAEP de Nocé*

M. TRUILLET, Président du SIAEP du Bassin de l'Huisne, présente le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable 2018 pour le SIAEP du Bassin de l'Huisne. Le nombre d'habitants desservis est de 5 168 en 2018. Le prix TTC du service au m3 pour 120 m3 est de 1.95 €.

M. GOULET, Délégué au SIAEP de Nocé, présente le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable 2018 pour le SIAEP, secteur Rémalard, qui fait l'objet d'un second rapport. Le nombre d'habitants desservis est de 9 252 en 2018. Le prix TTC du service au m3 pour 120 m3 est de 2.13 €.

Madame le Maire rappelle que conformément aux termes de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'alimentation en eau potable de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre fait l'objet d'une présentation par le maire au Conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Conseil municipal, ouï cette présentation, prend acte de la communication de ces rapports.

- **Bâtiments :**

- *Espace multi-accueil de la rue de la Croix : choix du cabinet en charge des diagnostics plomb/amiante avant travaux et des missions contrôle technique/Sécurité et Protection de la Santé*

Madame le Maire fait savoir qu'il convient, à ce stade du projet, de désigner les cabinets en vue des diagnostics préalables aux travaux (amiante et plomb) ainsi que ceux qui seront chargés des missions de contrôle technique (CT) et de sécurité et prévention de la santé (SPS).

Pour ce faire, une consultation a été réalisée :

DIAGNOSTIC AVANT TRAVAUX PLOMB ET AMIANTE							
	diagnostic amiante	analyse matériaux *	analyse enrobé *	analyse hydro enrobé *	diagnostic plomb	TOTAL	
HADEX	360 € HT	35 € HT	45 € HT	55 € HT	300 € HT	795 € HT	954 € TTC
SOCOTEC	980 € HT	45 € HT	45 € HT	45 € HT	900 € HT	2 015 € HT	2 418 € TTC
APAVE	900 € HT	45 € HT	45 € HT	45 € HT	250 € HT	1 285 € HT	1 542 € TTC
QUALICONSULT	970 € HT	45 € HT	45 € HT	45 € HT	970 € HT	2 075 € HT	2 490 € TTC
MISSION CONTROLE TECHNIQUE (CT) ET SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (SPS)							
	CT L, LE, SEI, HAND	SPS	TOTAL				
SOCOTEC	5760 € HT	5020,85 € HT	10 780,85 € HT	12 937,02 € TTC			
APAVE	4622,50 € HT	5160 € HT	9 782,50 € HT	11 739 € TTC			
QUALICONSULT	5225 € HT	3955 € HT	9 180 € HT	11 016 € TTC			

Elle propose au Conseil municipal, de retenir les offres les moins-disantes, à savoir :

- pour les diagnostics plomb/amiante : le cabinet HADEX pour un montant de 795.00 € HT, soit 954.00 € TTC,
- pour les missions CT et SPS : le cabinet QUALICONSULT pour un montant de 9 180.00 € HT, soit 11 016.00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer les conventions à venir avec ces deux cabinets.

Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2019, à l'opération 1801.

Il sera vérifié cependant s'il est opportun de faire réaliser le diagnostic plomb/amiante sachant qu'un diagnostic immobilier avait été effectué au moment de l'achat de l'ancienne école privée et figurait dans l'acte notarié.

- **Personnel :**

- *Mise à disposition des agents du service technique auprès de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand : modification du nombre d'agents*

Madame le Maire rappelle que par délibération du 5 décembre 2017, une convention de mise à disposition du personnel technique a été mise en place avec la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand pour effectuer des petits travaux d'entretien (écoles, gymnase, RAMPE, etc...).

Elle propose, suite à divers mouvements du personnel, de réactualiser la liste des agents faisant l'objet de cette mise à disposition en modifiant l'annexe à la convention valable jusqu'en 2020.

Elle précise que les dispositions de la convention en vigueur demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition de Madame le Maire,
- de charger Madame le Maire de solliciter l'avis du Comité Technique Départemental du Centre de Gestion de l'Orne,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'annexe à la convention en découlant.

- **Environnement :**

- *Point sur les actions du groupe de travail*

Depuis sa création en avril dernier, ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises.

Une présentation synthétique des premières mesures pouvant être mises en œuvre au niveau communal a été faite par M. PLESSIS, Conseiller municipal.

M. JOUSSELIN, Adjoint au maire délégué du Theil-sur-Huisne fait remarquer que des traitements sont toujours réalisés au cimetière du centre du Theil. Madame le Maire précise qu'à terme, il est envisagé d'engazonner les cimetières de la commune pour éviter ce genre d'intervention. Le cimetière de la commune déléguée de Mâle a été retenu dans un premier temps comme site pilote.

- Questions diverses :

- M. BUGÉY, Adjoint en charge du Commerce, fait savoir que le groupe Super U présentera prochainement son projet de surface commerciale à la commission sur le site de l'avenue des Loges au Theil-sur-Huisne.

Par ailleurs, il informe le Conseil que le groupe Intermarché renonce à son projet au rond-point de Queux à Mâle.

Il donne connaissance également du bilan de l'activité de la station-service pour le mois de septembre.

Il précise enfin que les travaux d'aménagement du bourg de Mâle ont débuté et dureront près de six mois.

- Mme VAIL, Adjointe au Maire, rappelle qu'à la demande de M. VOISIN, Conseiller municipal, il serait bon de mettre en place des conventions pour l'entretien des terrains communaux par les agriculteurs. Un recensement sera réalisé dans ce sens.

- Mme NOIRAUT, Adjointe au Maire, fait savoir qu'une campagne de recrutement de sapeurs pompiers volontaires est actuellement en cours sur le département et plus particulièrement pour le centre de secours du Theil-sur-Huisne : des réunions d'information se sont déroulées dans ce cadre.

- M. THIROUARD, Adjoint en charge des Finances et de la Communication, rappelle qu'il sera probablement nécessaire de prévoir une dernière modification du Budget Primitif 2019 d'ici la fin de l'exercice.

Il informe le Conseil qu'un système d'alerte « sms » de la population est à l'étude qui serait utilisé dans des circonstances exceptionnelles (coupure d'eau, travaux...).

Il fait savoir également que le site internet de la commune est mis en route et qu'il sera enrichi prochainement d'un système d'abonnement à une « newsletter ».

Concernant le projet de carnaval, une nouvelle réunion aura lieu prochainement pour son organisation.

Il informe le Conseil qu'un projet de réhabilitation du gymnase du Theil avec création d'un « dojo » est à l'étude à la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand.

- M. DUTERTRE, Adjoint en charge de la Vie Associative, fait le point sur la dernière réunion avec les représentants des associations, avec notamment la présentation de l'« Elabo » situé à Bellême.

Il fait savoir qu'un marché de Noël en partenariat avec les associations est actuellement en cours de préparation : il se déroulera le 21 décembre prochain.

- M. DUBOIS, Conseiller municipal, demande si une réponse a été apportée au club de judo de Nogent-le-Rotrou pour sa demande de subvention : cette demande sera étudiée par la commission ad-hoc.

- M. GOULET, Adjoint en charge de l'Urbanisme, fait état de l'avancement du dossier du chemin des Gasseaux à L'Hermitière et du lotissement de L'Arcis.
- M. FERCHAUD, Adjoint en charge du Commerce, fait savoir que la commission se réunira le 23 octobre en présence des commerçants pour la présentation des résultats de l'enquête réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- Madame Le Maire donne lecture du courrier de remerciements :
 - de M. Vincent SEGOUIN, Sénateur, suite au Comice Agricole,
 - du Club des Retraités du Theil et de Génération Mouvement secteur Le Theil pour l'octroi de la subvention en début d'année.
 Elle informe les membres du Conseil de l'octroi d'une subvention de 12 000 € au titre du Fonds d'Action Locale pour les travaux d'aménagement du bourg de Mâle.
 Elle donne connaissance également du courrier de réponse de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Orne suite à la motion prise par le Conseil municipal le 24 septembre dernier.
 Elle informe également les membres qu'à la demande de plusieurs administrés, un nouveau dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse et à la réhydratation des sols sera constitué.
- Mme BAPTISTE, Conseillère municipale, s'interroge sur la préparation des colis de Noël. M. TRUILLET, Maire délégué de La Rouge fait savoir que sur le contenu il n'y a aucun changement. Une réunion devrait se tenir prochainement.
- M. DUBOIS, Conseiller municipal, demande si les panneaux d'interdiction de stationnement seront retirés à la station-service communale. M. BUGÉY, Adjoint au Maire, fait savoir qu'ils ont été installés pour dissuader certains véhicules de stationner sur le site et qu'un arrêté a été pris dans ce sens.
 M. DUBOIS signale également :
 - qu'il serait bon de prévoir un second portique sur l'aire de covoiturage,
 - qu'il conviendrait de mettre dans le champ de vision des caméras de surveillance, les extincteurs, pour éviter les actes de vandalisme,
 - que certains panneaux de la Commune ont été dégradés : sur ce point, Madame le Maire précise que le Conseil départemental a lancé la commande.
- M. CRENIER, Conseiller municipal, signale des problèmes de réception téléphonique sur la commune déléguée de La Rouge. Madame le maire fait savoir qu'il convient de contacter l'opérateur téléphonique concerné, pour identifier ces zones blanches.
- Mme RENARD, Conseillère municipale, demande s'il est prévu un marquage au sol pour matérialiser le stationnement dans la rue de la Pelzinière au Theil-sur-Huisne. M. LHERAULT, Adjoint au Maire délégué, fait savoir que cela sera étudié dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Mme MAUFAY, Adjointe au Maire délégué du Theil-sur-Huisne, s'interroge sur la finition des travaux de l'avenue des Loges qui sont réalisés conjointement par le Département et la Commune. Les travaux n'étant pas réceptionnés pourront faire l'objet de réserves.
- M. MAUFAY, Conseiller municipal, signale qu'un panneau près du Coin Joly est cassé et que le radar pédagogique au quartier de la Gare à La Rouge ne fonctionne plus.

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le mardi 19 novembre 2019 à 20h.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 50.

Fait et délibéré ce jour,

La secrétaire de séance,
Mme Marina DARRY



Le Maire,
Mme Martine GEORGET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'georget', written over a horizontal line.